



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénévolat

Question au Gouvernement n° 3035

Texte de la question

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA VIE ASSOCIATIVE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Decool, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Pierre Decool. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à Jeannette Bougrab, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative. J'y associe ma collègue Muriel Marland-Militello, présidente du groupe d'études parlementaire sur la vie associative.

Madame la secrétaire d'État, à ce jour, en France, près de 14 millions de nos concitoyens sont engagés dans le bénévolat. Ils mettent leurs compétences et leur temps libre au service des autres et se mobilisent pour eux. Ils constituent le cœur et le fondement de la vie associative ; sans eux, le million d'associations que compte notre pays n'existerait pas.

La vie associative, premier creuset de la démocratie, représente une richesse extraordinaire pour notre pays.

M. Maxime Gremetz. Très juste !

M. Jean-Pierre Decool. Chacun sait que les activités des associations sont souvent bien organisées et coûtent moins cher, notamment à l'État. En outre, la vie associative est un vecteur de cohésion sociale et territoriale : elle touche toutes les catégories socioprofessionnelles, toutes les tranches d'âge, tout le territoire.

M. Maxime Gremetz. Excellent !

M. Jean-Pierre Decool. La vitalité du secteur associatif, qui résulte de son poids économique et de l'engagement de ses nombreux bénévoles, oblige les pouvoirs publics à prendre conscience de la nécessité de conforter la place de ces structures dans le fonctionnement de notre démocratie et de notre société.

Notre rôle d'élus est aussi de transmettre la valeur de l'engagement car la société se doit de promouvoir, notamment par la valorisation des compétences acquises, celles et ceux qui se dévouent pour elle.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Jean-Pierre Decool. Le 16 février dernier, avec Luc Chatel, vous avez coprésidé le comité de suivi de la deuxième conférence de la vie associative. Pouvez-vous indiquer à la représentation nationale les orientations décidées par ce comité afin de développer la politique de valorisation du monde associatif et de l'engagement bénévole ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. Maxime Gremetz. Allô, allô !

M. le président. La parole est à Mme Jeannette Bougrab, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative.

M. Jean Glavany. Très surprise par la question ! Déstabilisée, même !

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur Decool, Luc Chatel et moi-même avons effectivement présidé, le 16 février dernier, le comité de suivi de la deuxième conférence sur la vie associative.

Nous avons dressé un bilan d'étape de la précédente conférence sur la vie associative, qui s'est tenue sous la présidence du Premier ministre en décembre 2009. Je tiens du reste à remercier chacun des participants à cette réunion, dont votre collègue, Mme Marland-Militello (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC*), comme vous fortement et personnellement impliquée sur ces questions.

Cette réunion a été l'occasion de réaffirmer l'engagement du Gouvernement aux côtés du monde associatif, particulièrement dynamique dans notre pays (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR*), porté par

ses 14 millions de bénévoles et 1,4 million d'associations. Nous fêterons en juillet prochain les cent dix ans de la loi de 1901, cette grande loi de la République.

Nombre des grands chantiers menés conjointement avec toutes les parties prenantes ont abouti. Je songe au rapport du conseil d'analyse de la société, présidé par Luc Ferry, sur la représentativité des associations, (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)...

M. Albert Facon. Paroles, paroles !

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État*. ...ou au rapport du CSA sur l'accès des associations aux médias, remis ce matin à Luc Chatel et à moi-même, et qui débouchera sur une charte éthique d'engagement réciproque entre médias et associations.

M. Albert Facon. Que de mots !

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État*. D'autres chantiers, qui me tiennent particulièrement à cœur, sont en cours, comme la valorisation des compétences acquises par le bénévole, l'ouverture aux jeunes de seize ans de la possibilité de diriger des associations...

M. Maxime Gremetz. Il faut un statut du bénévole !

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État*. ... ou l'installation du haut conseil à la vie associative.

Vous le voyez, monsieur Decool, nous continuons de mener une politique publique de la vie associative qui est dynamique, innovante et fondée sur un véritable partenariat entre l'État, les associations et les collectivités locales. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP. - Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3035

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 mars 2011